

**COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2017**

Date de Convocation
24 janvier 2017

Le jeudi 26 janvier 2017 à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

Date d’Affichage
24 janvier 2017

Etaient présents : Mmes et MM. DULONG, GAILLANT, HAZAN, NANTIER, QUIGNARD, VALON, DELTOUR.

Nombre de Conseillers

Formant la majorité des membres en exercice

En exercice : 12

Absentes excusées : Madame FLAMENT ayant donné pouvoir à Monsieur VALON,

Présents : 7

Monsieur BENITAH ayant donné pouvoir à Monsieur DULONG, Madame DOUCET

Votants : 12

ayant donné pouvoir à Monsieur HAZAN, Madame LEQUELLEC-MUSEMENT ayant

donné pouvoir à Monsieur GAILLANT, Monsieur FAURE ayant donné pouvoir à Madame Quignard

Secrétaire de séance : Mme Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Autorisation signer la demande de fonds de concours à la CU GPSEO (Subvention).
2. Autorisation signer un contrat rural suite à la délibération du 17 novembre 2016 du Conseil régional qui modifie le montant, l’objet et les procédures de ce contrat.

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et désigne Martine QUIGNARD secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en œuvre du nouveau contrat rural 2016-2019, il est désormais possible d’intégrer dans la demande de contrat rural l’intégralité de la réalisation des logements de l’école.

Par ailleurs, il est également possible de faire une demande de subvention dans le cadre du fonds de concours de la CU GPSEO qui doit être déposé rapidement.

Ces deux dossiers sont présentés au Conseil municipal.

1. Délibération 2017-002 - Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours de la CU GPSEO

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite déposer une demande auprès de la CU GPSEO pour bénéficier du fonds de concours afin de :

- ✓ assurer la sécurisation des structures qui sont situées dans le parc communal (école, bibliothèque, salle des fêtes ...),
- ✓ terminer la réhabilitation des sols de notre école,

✓ changer les volets de la mairie afin d'assurer une meilleure isolation thermique et une sécurisation optimum des locaux,
dans les conditions suivantes :

N°	OPERATIONS	MONTANT DE L'OPERATION HT	SUBVENTION CU GPS&O 50% HT	PART COMMUNALE 50% HT	T.V.A. 20%
1	Sécurisation bâtiments publics et parc communal (serrurerie parc, bibliothèque, école, logement, salle des fêtes)	29 228.90 €	14 614,45 €	14 614,45 €	5 845,78 €
2	Travaux de l'école - Revêtement des sols de l'école	12 676.60 €	6 338,30 €	6 338,30 €	2 535,32 €
3	Travaux de la mairie - Volets de la mairie	11 585.34 €	5 792,67 €	5 792,67 €	2 317,06 €
	TOTAL	53 490,24 €	26 745,12 €	26 745,12 €	10 698,16 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la sécurisation des bâtiments publics situés dans le parc communal et des travaux à effectuer à l'école et à la mairie,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du fonds de concours de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO) conformément à la délibération du 29 septembre de la CU GPSEO relative au fonds de concours en faveur des investissements des communales rurales de la CU GPSEO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 53 490,24 € et s'engage à financer les opérations conformément au tableau présenté ci-dessus
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif, en section investissement
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention

2. Délibération n° 2017-003 – Contrat rural 2016-2019

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du **8 septembre 2016**, il a été décidé de mettre en œuvre la préparation d'un dossier de demande de Contrat Rural (CoR) associant la Commune, le Département des Yvelines et la Région Ile-de-France.

Il rappelle que les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 30% par le Département et de 40% par la Région.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

1) PROGRAMME DEFINITIF ET L'ESTIMATION DE CHAQUE OPERATION.

PROGRAMME DEFINITIF	
OPERATION 1 : Création de 3 logements communaux dans les combles de l'école	COUT ESTIMATIF = 302 275,00 €
OPERATION 2 : réfection des 3 murs du cimetière	COUT ESTIMATIF = 30 888,00 €
OPERATION 3 : réhabilitation du terrain de sports	COUT ESTIMATIF = 29 724, 75 €
MONTANT ESTIMATIF TOTAL DU CONTRAT RURAL = 362 887,75 €	

2) LE PLAN DE FINANCEMENT.

OPERATION(S)	Montant(s) Opération(s) Proposée(s) HT	Autre) Co financeurs	Part Communale 30 % HT	Montant(s) retenu(s) Par la Région HT	Echéancier Prévisionnel De réalisation		Montant(s) retenu(s) Par le Département HT	Subvention Région 40% HT	Subvention Département 30% HT	
					2017	2018				
Création de 3 logements dans les combles de l'école	302 275,00 €	Néant	90 682,25 €		302 275,00 €			120 910 €	90 682,50 €	
Réfection de 3 murs du cimetière	30 888,00 €	Néant	9 266,40 €		30 888,00 €			12 355,20 €	9 266,40 €	
Réhabilitation du terrain de sport	29 724,75 €	Néant	8 917,42 €		29 724,75 €			11 889,90 €	8 917,42 €	
TOTAL	362 887,75 €		108 866,07 €	362 887,75 €			362 887,75 €			
SUBVENTION DEPARTEMENT										
								145 155,10 €	108 866,32 €	
SUBVENTION REGION										

3) PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION.

PLANNING DE REALISATION TOUTES OPERATIONS CONFONDUES	
OPERATIONS	Le mois 1 est le mois d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante
	1/2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36
LOGEMENTS	■
CIMETIERE	■
T. SPORTS	■

Le Conseil Municipal :

- **Vu** le règlement du Contrat Rural adopté respectivement par délibérations CR 200-16 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 17 NOVEMBRE 2016 et du Conseil Départemental des Yvelines le 16 DECEMBRE 2016 par la délibération 2016.CD-6-5435.
- **Vu** les pièces du dossier de demande de Contrat Rural (CoR)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- arrête le programme définitif du Contrat Rural (CoR) et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération
- sollicite du Département et de la Région les subventions fixées par les délibérations des deux Assemblées susvisées.
- S'engage à :
 - Réaliser dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la première assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu.
 - Assurer le financement correspondant.
 - Ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Départemental et par la Commission Permanente du Conseil Régional et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité.
 - Prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat.
 - Réaliser le Contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du Contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu.
 - Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.
 - La maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du Contrat.
 - Mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toutes les actions de communication.

La séance est levée à 21h15

Stéphane HAZAN
Maire de Lainville-en-Vexin

